

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 009-9464/21/BM

■ Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association Grand Luminy - Approbation d'une convention MET 21/17778/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Aux côtés de l'aéronautique-mécanique, du maritime, de la logistique, des industries numériques et créatives, de l'environnement et l'énergie, la santé est une des filières d'excellence du territoire, dont le soutien est priorisé au sein de la stratégie de développement économique métropolitaine.

Les biotechnologies et plus particulièrement l'immunologie sont au cœur d'un marché en forte croissance, porté par des enjeux à la fois scientifiques et économiques.

Le potentiel de la Métropole Aix-Marseille-Provence est remarquable dans ce domaine, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – HalioDx – Oz Biosciences – Biotech Germande, Bilhi Genetics, Click4Tag, Coral Biome...).

Afin d'offrir un environnement favorable à la filière santé, et plus spécifiquement le développement des biotechnologies, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy (les bâtiments Luminy Biotech I, II, III et bâtiment Beret Delage) ainsi qu'un dispositif d'appui à l'innovation à travers le soutien du pôle de compétitivité Eurobiomed pour les projets de R&D collaboratifs, le cluster à vocation mondiale Marseille Immunopôle pour la recherche publique et sa valorisation, l'incubateur interuniversitaire Impulse et l'Association Grand Luminy pour l'appui à la création d'entreprises et l'animation de l'écosystème du village d'entreprises de MI-Biopark à Luminy.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2021

L'Association Grand Luminy comporte 54 membres (33 membres associés et 21 membres adhérents) issus de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'entreprise. Elle est organisée en deux départements :

- Animation et promotion. Les actions prennent la forme de publications (la Lettre de Grand Luminy, revue de presse, site internet, annuaire du site et réseaux sociaux) ainsi que l'organisation et la participation à de nombreux événements.
- Structure de soutien et d'accompagnement des entreprises. L'association assure une mission de pépinière d'entreprises de biotechnologie.

La pépinière propose aux sociétés laboratoires, bureaux, plateformes mutualisées, services administratifs une large gamme de services spécialisés autour des activités de R&D, dispensés par du personnel dédié.

A ce dispositif permettant aux entreprises de concentrer leurs ressources sur leur cœur de métier, vient s'ajouter un accompagnement stratégique dispensé par des chargés de mission spécialistes de ce secteur d'activité pour travailler sur les questions de modèles économiques, Business Plan, recherche de financements, marketing & communication, etc.

Les entreprises hébergées bénéficient également de l'accès au réseau de professionnels de Grand Luminy, et aux différentes opérations organisées tout au long de l'année (interventions d'experts, réunions d'information, formations mutualisées, etc.).

En 2019, l'association avait perçu une subvention de 90 000 euros pour un budget de 907 091 euros, soit 9,9 %.

L'année 2019 a été marquée par la poursuite de la troisième édition du programme d'accélération de croissance des start-up « Go4Biobusiness » co-piloté avec le Pôle Eurobiomed. Grand Luminy a assuré le suivi de l'accélération de la startup Ekinnox, une medtech basée à Sophia Antipolis (06). Les axes d'accélération identifiés par le comité Go4BioBusiness concernaient le développement préindustriel, le développement commercial à l'international et la levée de fonds.

2019 a été une année spécifique car AGL a débuté une mutation afin d'établir une nouvelle stratégie pour rester un outil de développement performant, pour redéfinir son positionnement et pour développer une offre de service dans le cadre de groupes de travail en interne. Cette réflexion a été complétée en parallèle par une ingénierie d'accompagnement portée par Rising Sud. La montée en puissance et la diversification de l'offre de services aux entreprises (conseils, coaching, mise en réseau, prescripteur des différents dispositifs de financement) constitue un axe de développement prioritaire pour Grand Luminy.

La pépinière a connu un niveau d'activité important puisque la quasi-totalité des locaux disponibles a été loué. Du fait de l'occupation presque maximale des bâtiments, la charge de travail des plateformes mutualisées a encore augmenté.

AGL accueille aujourd'hui dans la pépinière quinze entreprises de pointe pour un effectif total de 98 salariés.

Les bâtiments dédiés à l'accueil d'entreprises sont loués à 100 % et la pépinière ne peut plus accueillir pour un certain temps de nouvelles startups. Les entreprises présentes sont plus structurées et n'ont pas forcément les mêmes besoins d'accompagnement que les startups. Seule la construction de nouvelles surfaces dédiées aux entreprises de biotechnologie permettrait aux entreprises les plus anciennes de se développer dans des locaux plus grands, permettant alors à la pépinière de reprendre son cycle et d'accueillir de nouveaux projets.

Pour 2020, la subvention s'est élevée à 90 000 euros pour un budget total de 910 000 euros, soit 9,89 %.

L'année 2020 a été la première année de mise en œuvre de la stratégie de repositionnement de l'association qui se déroulera en plusieurs étapes. L'association a travaillé sur la création d'une nouvelle offre d'accompagnement et d'animation propre à la zone entreprise, tout en poursuivant la communication

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2021

du Parc en fonction des ressources pouvant y être dédiées. Cette offre servira, en 2021 mais aussi par la suite, à saisir les opportunités de développement de surfaces d'hébergement de Grand Luminy sur la zone tout en consolidant ses finances. Elle sera, dans cette lignée, étendue potentiellement aux futurs sites métropolitains dans le cadre du développement de la filière.

L'association est par ailleurs très impliquée dans les réflexions et travaux de la Métropole sur le développement économique du Parc en relation avec le projet de MI Biopark et la participation à la création d'un site Health Tech sur Sainte Marguerite.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 16 février 2021.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la pépinière d'entreprises biotech de Grand Luminy et de conforter la dynamique entrepreneuriale créée sur le site.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 90.000 euros au titre de l'année 2021 à l'association Grand Luminy.

Article 2 :

Est approuvée la convention, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association Grand Luminy.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2021

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2021 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire de Marseille Provence – chapitre 65 – article 65748 « subventions aux autres personnes de droit privé » fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE